**Exploitations pédagogiques**

Si cette chanson a été utilisée dans le cadre d’une réflexion « post-Charlie » avec des élèves de 1e pour désamorcer la charge émotionnelle des attentats, *Don’t Laïk* peut être cependant exploitée dans d’autres contextes :

Au lycée :

**>** comme document introductif à l’étude de la laïcité dans le cadre du programme d’histoire de première (thème 5 : les Français et la République). Le clip mettant en scène des religieuses « voilées » en parallèle avec de jeunes musulmanes voilées permet notamment de revenir sur « l’invention de la laïcité » et sur ses évolutions.

**>** comme support à un débat sur la laïcité dans le cadre du programme d’ECJS (et futur ECM) de terminale (thème 2 : pluralisme des croyances et des cultures dans une société laïque).

Au collège :

**>** en Histoire des Arts, dans le cadre d’une étude croisée français, Education-civique, musique en 3e.

**>** En éducation civique en 3e comme document introductif à la question des valeurs et des principes de la République.

En revendiquant une visibilité de l’islam dans l’espace public, *Don’t laïk* réinterroge en effet la « laïcité à la française », ce qui peut déboucher sur plusieurs discussions :

* **L’islamophobie** : la sortie de Jean-François Coppé sur les « pains au chocolat », puis celle de Nadine Morano à droite, les propos très virulents de Pierre Cassen sur son blog *Riposte laïque* à gauche, montrent que l’islamophobie s’exprime aujourd’hui ouvertement bien au-delà des milieux islamophobes traditionnels (extrême-droite notamment). Quid, dans ces conditions, de la liberté religieuse dont l’Etat est le garant ?
* **La laïcité**: la laïcité (en tant que règles juridiques et sociales élaborées sur près d’un siècle) est confrontée aujourd’hui à la réalité religieuse que constitue l’Islam en France. A l’image de ce qui s’est produit dans différents pays (Québec, Scandinavie..), des accommodements sont-ils en cours ? sont-ils souhaitables ? A cet égard, le rappel des conditions dans lesquelles la laïcité a été instaurée en France est éclairant : Buisson, Ferry etc ont parfois transigé avec les principes pour ne pas faire fuir les enfants de l’école publique. L’Etat et leurs représentants se sont donc en partie adaptés à la réalité de la société française. Autrement dit, faut-il aujourd’hui reformuler la laïcité ?
* **Qu’est-ce que l’Islam ?** Comme le souligne Olivier Roy, il n’y a pas de communauté musulmane en France, il y a des musulmans dont les modes d’appartenance diffèrent parfois considérablement : l’imam modéré de la mosquée de Bordeaux, Tarek Oubrou, est très éloigné des salafistes piétistes de certaines mosquées de Lyon, Marseille ou Paris ou, bien évidemment, des terroristes se réclamant de l’Islam pour perpétrer des assassinats. En fonction de ces modes d’appartenance, différentes adaptations à la laïcité coexistent également : Tarek Oubrou demande à ses fidèles de ne pas réduire leur foi au port du voile tandis que le philosophe et universitaire suisse Tarik Ramadan s’indigne des restrictions de la loi française sur ce même port du voile.
* **L’Islam est-il compatible avec les valeurs de la République française ?** Doit-il s’adapter en étant plus respectueux des libertés, de l’égalité homme-femme, de la raison ? Autrement dit, doit-il, à l’image de l’Eglise à Vatican II (1962-1965), accomplir son *aggiornamento*?
* **La provocation et l’humour**, armes utilisées par Médine, ne sont-elles pas sans danger ?

***Production élèves :***

**> Au lycée**: 10 mesures pour « dépoussiérer » la laïcité dans la société, fondement du vivre-ensemble.

**> Au collège :** HIDA. Selon les classes, il est possible d’aboutir (ou non) à un débat.

***Pour nourrir la réflexion des élèves :***

De nombreuses tribunes sont régulièrement publiées sur la laïcité en France et sur l’islam, défendant des points de vue souvent antagonistes, parfois décalés. Parmi d’autres :

* Rachid Benzine, « Qui doit définir l’islam acceptable ? », *Libération*, 20 janvier 2010.
* Suzanne Citron, Laurence de Cock, « Laïcité, République, histoire, la sainte trinité », *Le Monde*, 23 décembre 2010.
* Gabriel Cohn-Bendit, La seule vraie menace contre la laïcité : le sectarisme laïc », *Libération*, 16 septembre 2013.
* Caroline Fourest, « La charte de la laïcité est pédagogique », texte mis en ligne sur le blogde Caroline Fourest le 12 septembre 2013. http://www.huffingtonpost.fr/caroline-fourest/charte-laicite-ecole\_b\_3907854.html
* Pierre Merle, « Faut-il refonder la laïcité scolaire », *La vie des idées*, article mis en ligne le 17 février 2015. <http://www.laviedesidees.fr/Faut-il-refonder-la-laicite-scolaire.html>
* Les nombreuses prises de position de Mona Ozouf. Entre autres, « Il faut repenser la question de la laïcité », https://www.youtube.com/watch?v=ROWFDlY46hI
* Charles Rojzman, Zaïr Kedadouche, « La laïcité n’est pas négociable », *Libération*, 23 janvier 2015.
* Olivier Roy, « La peur d’une communauté qui n’existe pas », *Le Monde*, 9 janvier 2015.
* Zafer Senocak, « Aux élites musulmanes de créer une alternative libérale crédible », *Le Monde*, 19 janvier 2015.
* Benjamin Stora, « Il faut préserver les principes républicains tout en s’adressant aux minorités », *Le Monde*, 19 janvier 2015.

Etc.

Et bien sûr :

* La circulaire de 2004 sur le port de signes religieux à l’école. http://www.education.gouv.fr/bo/2004/21/MENG0401138C.htm
* La charte de la laïcité (2013) : <http://eduscol.education.fr/cid73652/charte-de-la-laicite-a-l-ecole.html>

Muriel Naudin, lycée Joliot-Curie, Sète.

Patrick Segrestan, Lycée Français de Tananarive, Madagascar